AR Prefecture

083-218301075-20210408-DEL0804202115-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 15
AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DES CIMETIERES

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
1 avril 2021		33	31	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril 2021 à 16h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière, en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD , Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, Mme SUCHET, Mme KERGOURLAY, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Catherine PICQ à M. Jacques BACQUET, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : BIANCHI Marie Line

****

Madame SCHWALLER soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 31 mars 2021,

Après l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'année 2020 du budget des cimetières, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Il est rappelé que, seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

L'excédent d'exploitation doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le déficit de la section d'investissement à couvrir doit être corrigé du solde des restes à réaliser.

Le résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation du budget des cimetières étant déficitaire, il est repris

AR Prefecture

083-218301075-20210408-DEL0804202115-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

intégralement en section d'exploitation.

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2020 comme suit :

	Résultat de clôture exploitation	Résultat de clôture d'investissement hors RAR	Solde des RAR	**Montant à affecter (1068)**	Solde à reporter à l'exploitation (002)
Cimetières	- 54 928,83 €	-18 448,48 €	0,00€	**0,00 €**	- 54 928,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat de 2020 du budget des cimetières comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M. Julien LUCHINI, Mme Michèle AUZOLAT, Mme Claude ICHARD). A l'unanimité.

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 8 avril 2021

Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.